



Offrir des tarifs preferentiels a certaines personnes?

Par **Connex**, le **26/02/2008** à **14:04**

Bonjour, et merci d'avance à tous les internautes qui voudront bien répondre à ma question...
Nous sommes une société d'éditions de journaux et nous travaillons actuellement sur un nouveau projet de journal/magazine, qui serait distribué gratuitement (un peu comme Metro ou 20mns par exemple)... Nos revenus seraient uniquement des revenus publicitaires.
Ce que nous souhaiterions savoir :
Avons-nous le droit de proposer des tarifs préférentiels aux annonceurs qui acceptent de "distribuer" notre magazine (dans ou devant leur boutique par exemple). Devons-nous clairement imprimer sur notre liste de tarifs que la distribution de nos journaux ouvre droit à des tarifs plus intéressants....?
Si personne ne sait, quelqu'un saurait-il où nous pourrions nous renseigner (la CCI n'avait pas l'air sûr, et la DGCCRF n'en avait aucune idée...)
Merci d'avance,
Connex

Par **Biolay**, le **09/03/2008** à **08:33**

Bonjour,
Il n'est pas fréquent de voir posées des questions de discrimination tarifaire dans votre secteur d'activité. Néanmoins la seule institution capable de vous répondre est bien la DGCCRF.
A priori les avantages que vous souhaitez réserver à certains de vos annonceurs distributeurs devraient figurer dans vos CGV, à condition d'être mesurés.
Pour vous en assurer et vous tenir informé des projets de modification de la législation, consultez un avocat spécialisé en droit de la concurrence.